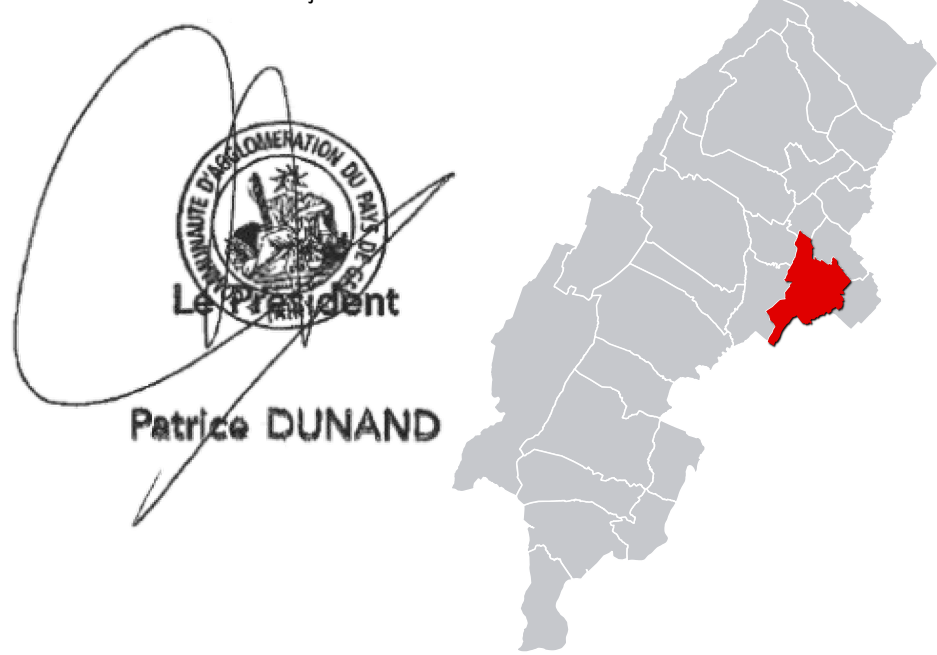


Commune de PREVESSIN-MOENS

Règlement graphique - Révision allégée n°1

Vu pour rester annexé à la
délibération du 9 juillet 2025



Echelle : 1/8000 ème

Prescription	Arrêt	Enquête publique	Approbation
9 septembre 2021 25 novembre 2021 28 février 2024	27 novembre 2024	10 mars 2025 26 mars 2025	9 juillet 2025

Document modifié (b) : Modification n°3 approuvée le 06 juillet 2021	Document modifié (b) : Modification simplifiée n°4 approuvée le 25 septembre 2024
Déclaration de projet n°1 approuvée le 09 septembre 2021	
Modification n°1 approuvée le 15 décembre 2021	
Modification simplifiée n°1 approuvée le 27 janvier 2022	
Modification simplifiée n°2 approuvée le 26 avril 2022	
Revises affectées n°2 et n°4 approuvées le 12 juillet 2023	
Modification n°5 approuvée le 27 mars 2024	
Modification n°4 approuvée le 24 avril 2024	
Revises affectées n°5 et 6 approuvées le 10 juillet 2024	

Zonage

- A : Zone agricole
Ap : Zone agricole protégée
N : Zone naturelle
Nc : Zone naturelle de carrière
Ni : Zone naturelle de loisir
Np : Zone naturelle protégée
Np* : Zone naturelle protégée
1AUaA : Zone d'urbaniser d'activité artisanale
1AUAC : Zone d'urbaniser d'activité commerciale
1AUC : Zone d'urbaniser de centralité
1AUE : Zone d'urbaniser d'équipement
1AUGr : Zone 1AU Fermeey Genevove Innovation
1AUG : Zone d'urbaniser générale dense
1AUF : Zone d'urbaniser touristique
2AUE : Zone d'urbaniser à urbaniser en équipement
UA0 : Zone urbaine d'activités oratoires
UA1 : Zone urbaine d'activités commerciales
UA2 : Zone urbaine d'activités commerciales
UA3 : Zone urbaine d'activités commerciales
UAcm : Zone urbaine pour les activités du CERN
UAFg : Zone urbaine d'activité Fermeey Genevove Innovation
UAm1 : Zone urbaine d'activités mixtes
UAm2 : Zone urbaine d'activités mixtes
UAm3 : Zone urbaine d'activités mixtes
UAt : Zone urbaine d'activités tertiaires
UC1 : Zone urbaine de centre-ville
UC2 : Zone urbaine de centre-ville
UCA : Zone urbaine de centre-ancien
UCa1 : Zone urbaine de centre-ancien
UCB : Zone urbaine de centre-ancien
UCB : Zone urbaine de centre-bourg
UCV : Zone urbaine Cœur de Ville
UCV : Zone urbaine Projet Action Cœur de Ville
UCA : Zone urbaine de centralité Sergy Dessout Nord Ouest
UCA : Zone urbaine de centralité Sergy Dessout Sud Est
UE : Zone d'équipement
UE : Zone d'équipement
UG1 : Zone urbaine générale lelong des grands axes
UG2 : Zone urbaine générale lelong des grands axes
UG2 : Zone urbaine générale dense
UGm1 : Zone urbaine générale de densité moyenne
UGm2 : Zone urbaine générale de densité moyenne
UGp : Zone urbaine générale à préserver
UGp : Zone urbaine générale à préserver
UH1 : Zone urbaine de hameaux
UH2 : Zone urbaine de hameaux
UH3 : Zone urbaine de hameaux
UH1 : Zone urbaine touristique
UH2 : Zone urbaine touristique
UH3 : Zone urbaine touristique

Prescriptions linéaires

- ● Espaces Boisés classés
- Haie
- /// Ripisylve
- Recul de 3m minimum
- Servitude de recul obligatoire
- Regles d'implantation des constructions
- ▲ ▲ Linéaire commercial protégé

Prescriptions surfaciques

- | | |
|----|--|
| 01 | Espace bois classé |
| 02 | Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, des risques, d'intérêt général |
| 05 | Emplacement réservé |
| 05 | Secteur en attente de projet (L151-41 §1) |
| 07 | Élément du paysage |
| 07 | Rypsilive |
| 07 | Bâtiment remarquable |
| 07 | Pelouses sèches |
| 15 | Zone non edificandi (L151-19) |
| 16 | STECAL |
| 16 | Bâtiment susceptible de changer de destination |
| 16 | Périphérie d'extension des habitations |
| 17 | Secteur de mixité sociale |
| 18 | OAP |
| 18 | OAP patrimoine |
| 31 | Zone humide |
| 99 | Emprise voie ferrée |

Prescriptions ponctuelles

-  Arbre isolé
-  Arbre à protéger
-  Calvaire
-  Lavoir public
-  Ligne de bruit
-  Limites cadastrale
-  Bâtiments 2022
-  Surfaces en eau

